

DEC160690DAJ

Décision portant modification de la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC121147DAJ du 2 avril 2012 portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 5 février 2015 portant nomination de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC160689DAJ portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 2 et 3 de la décision DEC150270DAJ susvisée, les termes « *Mme Patricia Madrières* » sont remplacés par les termes « *Mme Marion Blin* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC163152dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Murielle CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement » – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 Euros HT..

Article 3

La décision n° DEC142836DR08 du 1^{er} décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Le Directeur d'unité
Iskender GOKALP

DEC160244dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface », dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MEMY, délégation est donnée à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n°DEC142910dr08 du 03 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Le directeur d'unité
Thierry CHARTIER